



Commission canadienne des grains
Examen de la sécurité des technologies de l'information de 2003-2004

Recommandation	Autorité désignée	Personne responsable	Détails du Plan d'action	Calendriers
N° 1 Améliorer la conformité aux politiques et aux normes de la PGS	Services à l'organisme (SO)	Gestionnaire, Administration (SO)	<ul style="list-style-type: none">• En cours d'élaboration	En cours
N° 2 Établir un programme de sécurité coordonné et permanent qui inclut tous les aspects de la sécurité à la planification, à l'établissement des budgets et à l'examen des programmes	Services à l'organisme	Directeur, SO	<ul style="list-style-type: none">• Prioritaire pour la gestionnaire, Administration	En cours
N° 3 Améliorer la préparation et les interventions en matière de sécurité au sein de l'organisation	Services à l'organisme	Gestionnaire, Administration (SO)	<ul style="list-style-type: none">• Le PCO constitue une priorité majeure de l'organisation	En cours
N° 4 Nommer un agent ministériel de la sécurité	Services à l'organisme	Directeur, SO	<ul style="list-style-type: none">• Inclus dans les responsabilités de la gestionnaire, Administration (SO)	Réalisé
N° 5 Élaborer une politique sur la sécurité des TI	Services à l'organisme	Gestionnaire, STI	<ul style="list-style-type: none">• Rédiger une ébauche et la soumettre à l'approbation du comité de direction	Réalisé

N° 6 Se doter d'une politique ministérielle sur la sécurité	Services à l'organisme	Gestionnaire, Administration (SO)	<ul style="list-style-type: none"> • Prioritaire pour la gestionnaire, Administration 	Automne 2005
N° 7 Élaborer des lignes directrices sur la classification pour les données	Services à l'organisme	Gestionnaire, Administration (SO)	<ul style="list-style-type: none"> • Plan à élaborer 	2006-2007
<p>N° 8a Rédiger de la documentation sur les procédures utilisées dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécurité du matériel des TI - Sécurité des logiciels - Opérations de la sécurité des TI - Gestion de la configuration - Sécurité des réseaux - Télétravail - Entretien et destruction des biens de TI - Mesures à prendre en cas d'atteinte à la sécurité 	Services à l'organisme	Gestionnaire, STI/Gestionnaire, Administration (SO)	<ul style="list-style-type: none"> • La sécurité du matériel a été documentée. Les installations de Chatham sont en transition. Ecora terminera la documentation. • La sécurité des logiciels a été documentée, (barrière sécurité, routeur et commutateur.) • Les opérations de la sécurité des TI sont documentées adéquatement au sein de la STI. Il n'est pas nécessaire de faire un recensement complet en raison de la taille de la CCG et de son personnel restreint. Nous recommanderons l'emploi d'étiquettes 	Réalisé. Ecora a été installé au début de 2005.

			<p>d'identification au sein de la STI.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion de la configuration sera effectuée par Ecora. • La sécurité des réseaux est documentée adéquatement, compte tenu de la taille, de la complexité et de la performance antérieure de la CCG. • L'entretien et la destruction des biens se font conformément aux politiques de la CCG. • Une politique de télétravail sera formulée. • Le chef de l'exploitation sera informé par écrit des atteintes importantes à la sécurité. 	
N° 8b Examiner et revoir les politiques actuelles pour qu'elles correspondent à la documentation sur les procédures	Services à l'organisme	Gestionnaire, STI	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir les politiques sur l'utilisation de l'Internet et sur les courriels 	Réalisé
N° 9a Terminer l'élaboration	Services à l'organisme	Gestionnaire,	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger un PCO 	Exercices 2005-2006 et

du Plan de continuité opérationnelle (PCO) et du Plan de reprise des activités (PRA)		Administration (SO)	préliminaire à revoir avec le bureau régional de Vancouver <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le PCO dans tous les autres bureaux régionaux • Enclencher le PRA 	2006-2007
N° 9b Dresser un inventaire des biens et des fichiers essentiels de la CCG	Services à l'organisme	Gestionnaire, Administration (SO)	<ul style="list-style-type: none"> • Fait partie du PCO 	Exercices 2005-2006 et 2006-2007
N° 10 Tenir à jour des énoncés de la nature délicate pour tous les systèmes actuels et intégrer à la méthodologie de développement des systèmes (MDS) la rédaction des énoncés de la nature délicate pour les nouveaux systèmes	Services à l'organisme	Gestionnaire, STI	<ul style="list-style-type: none"> • Sera réalisé en consultation avec l'équipe des applications 	Exercice 2005-2006
N° 11 Nommer un coordonnateur de la sécurité des TI	Services à l'organisme	Directeur, SO	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier la personne et recommander sa candidature au comité de direction 	Réalisé
N° 12a Effectuer des évaluations des menaces et des risques (EMR) avec d'autres inspections de la sécurité des TI	Services à l'organisme	Gestionnaire, STI	<ul style="list-style-type: none"> • Les EMR sont effectuées conformément au point 14 (quand cela est nécessaire pour les PID) 	Réalisé

N° 12b Effectuer une ERM des réseaux et un examen des mesures de sécurité technique de niveau 3	Services à l'organisme	Gestionnaire, STI	<ul style="list-style-type: none"> • Les examens de la sécurité des TI généraux devraient se faire tous les cinq ans. Compte tenu de la performance et de l'expérience, il ne nous apparaît pas nécessaire de faire des examens détaillés de niveau 3 pour le moment. 	Réalisé
N° 13a Améliorer la MDS pour y inclure les exigences en matière de sécurité et de protection des renseignements personnels	Services à l'organisme	Gestionnaire, STI	<ul style="list-style-type: none"> • Les exigences en matière de sécurité sont maintenant incluses dans la MDS et les enjeux liés à la protection des renseignements personnels ont été notés. Nous établirons une procédure une fois le point 7 réglé. 	Réalisé
N° 13b Appliquer la MDS à toutes les nouvelles applications	Services à l'organisme	Gestionnaire, STI	<ul style="list-style-type: none"> • Nous exigeons que toutes les applications soient conçues en fonction de la MDS que nous utilisons. • 	Réalisé

N° 14 Adopter un cadre de gestion des risques pour l'élaboration des TI	Services à l'organisme	Gestionnaire, STI	<ul style="list-style-type: none"> • On applique un processus informel et le processus de gestion de projets de la CCG inclura des mesures de gestion des risques, s'il y a lieu. Il n'est pas nécessaire de recommander un processus formel. • Ce point n'est pas jugé hautement prioritaire pour le moment 	Réalisé
N° 15 Traiter et stocker les documents classifiés sur un poste de travail indépendant	Services à l'organisme	Gestionnaire, STI	<ul style="list-style-type: none"> • Sera pris en compte une fois le point 7 réglé. 	2006-2007
N° 16 Installer un télécopieur protégé pour envoyer ou recevoir des télécopies classifiées	Direction	Chef de l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> • La CCG a accès au télécopieur protégé d'AAC à l'administration centrale de la CCG 	Réalisé i
N° 17 Offrir aux employés des séances de sensibilisation à la sécurité	Services à l'organisme	Gestionnaire, STI	<ul style="list-style-type: none"> • Cerner les occasions de sensibiliser le personnel (p.ex., articles du bulletin de la CCG) 	En cours
N° 18 Établir les exigences ou les normes d'interopérabilité pour l'achat des produits	Services à l'organisme	Gestionnaire, STI	<ul style="list-style-type: none"> • Pour le moment, les normes sont informelles. La 	Réalisé

logiciels et matériels			<p>politique sur les ordinateurs de bureau tiendra cependant compte de cette recommandation. Nous avons commencé à renforcer l'application des normes en modifiant les mécanismes de compte rendu pour le personnel régional, en améliorant la procédure d'acquisition, avec l'usage de logiciels de suivi à distance, de nouveau matériel et l'élaboration d'une politique.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les tests sont terminés • La politique n'a pas encore été élaborée 	La politique sera élaborée au cours de l'exercice 2005-2006
N° 19 Documenter la configuration du réseau et conserver une copie de cette documentation à l'extérieur de la CCG	Services à l'organisme	Gestionnaire, STI		Réalisé
N° 20 Documenter et mettre en œuvre des procédures en matière d'accès à distance	Services à l'organisme	Gestionnaire, STI	<ul style="list-style-type: none"> • L'usage des modems est interdit à l'intérieur du périmètre du réseau 	Réalisé

<p>N° 21 Examiner les responsabilités actuelles des membres du personnel en ce qui a trait aux droits d'administration pour l'accès aux données classifiées et de nature délicate</p>	<p>Services à l'organisme</p>	<p>Gestionnaire, STI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Certains mécanismes ont été mis en place. (p. ex., le personnel régional des TI ne dispose pas de droits d'administration sur le réseau national, ni accès aux registres de courriels). TI prend des mesures jugées raisonnables concernant les privilèges d'accès et d'administrateur. TI affecte des ressources aux systèmes essentiels en tenant compte de la capacité de sauvegarde. Les fonctions sont séparées si la sécurité le justifie. (p.ex., les finances) • Cette question sera examinée périodiquement 	<p>Réalisé</p>
<p>N° 22 Envisager de se doter de dispositifs de sécurité pour protéger les ordinateurs portatifs et les données qui y sont stockées</p>	<p>Services à l'organisme</p>	<p>Gestionnaire, STI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce point n'est pas jugé hautement prioritaire pour le moment • Sera examiné ultérieurement 	<p>Réalisé Exigence permanente de la gestion du réseau.</p>
<p>N° 23 Élaborer des politiques</p>	<p>Services à l'organisme</p>	<p>Gestionnaire, STI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la 	<p>Réalisé</p>

pour aider à gérer les menaces émergentes que présentent les nouvelles technologies			<p>communication avec tous les employés</p> <ul style="list-style-type: none"> • La CCG a été reliée au BPIEPC 	
N° 24 Élaborer une approche plus officielle qui permettra de détecter les incidents de sécurité, de les analyser et d'y réagir	Services à l'organisme	Gestionnaire, STI	<ul style="list-style-type: none"> • Il ne s'agit pas d'une priorité élevée pour le moment • Sera examiné ultérieurement 	Exercice 2008-2009
N° 25 Examiner la situation actuelle en ce qui a trait aux risques d'endommagement de serveurs par des fuites d'eau au plafond	Services à l'organisme	Gestionnaire, STI	<ul style="list-style-type: none"> • Contacter l'agente des installations pour qu'elle étudie la question et formule une recommandation • Aucune action n'a été jugée nécessaire 	Réalisé